

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2017
PROCES-VERBAL SOMMAIRE

Le vingt-neuf septembre deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-deux septembre deux mil dix-sept et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PÉRISSOL à l'espace Villars à Moulins, commune siège de Moulins Communauté

ETAIENT PRESENTS
<p>Président : Pierre-André PERISSOL</p> <p>Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE.</p> <p>Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Eliane HUGUET (présente à partir de la délibération n°C.17.170), Marie-Thérèse JACQUARD, Guillaume MARGELIDON, Nathalie MARTINS (présente à partir de la délibération n°C.17.183), Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jérôme LABONNE ; Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Philippe TOURET, Bernadette RONDEPIERRE, Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.</p> <p>Délégués titulaires : Békédtha BENZOHRRA (présent à partir de la délibération n°C.17.170), Alain BORDE, Michel BORDE ; Ludovic BRAZY, Pierre BRENON ; Jean-Pierre BRUNEAUD, Norbert BRUNOL ; Hamza BUDAK ; Jacques CABANNE, Annie CHARMANT, Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT, Christophe de CONTENSON, Danielle DEMURE, Guillaume DEVAUX, Pascale FOUCAULT ; Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Odile LAINE, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Dominique LEGRAND (présente à partir de la délibération n°C.17.180) , Stefan LUNTE, Daniel MARCHAND, , Jean-Pierre METHENIER, Yannick MONNET, Pascal PERRIN, Christian PLACE, Philippe PRUGNEAU, Etienne RICHET, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Nicolas THOLLET, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER</p> <p>Délégué suppléant : Michel LALOI (représentant de Bernadette DEVEAU)</p>

ONT DONNE POUVOIR :
Jean-Claude ALBUCHER à Claude VANNEAU, Cécile de BREUVAND à Pierre-André PÉRISSOL, Michel SAMZUN à Odile LAINE, Jean-Michel BOURGEOT à Monique TOUSSAINT, René MARTIN à Alain DESSERT, Philippe CHARRIER à Jean-Marie LESAGE, Dominique DESFORGES-DESAMIN à Noël PRUGNAUD, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON à Jean-Claude CHAMIGNON, Jean-Michel MOREAU à Nicole TABUTIN, Lionel OLIVIER à Isabelle LASMAYOUS, Gérard RENAUD à Jacques CABANNE, Alain VENDANGE à Joël LAMOUCHE, Michel MARMIN à Max CHAUSSIN
ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE
Eliane HUGUET à Alain DENIZOT jusqu' à la délibération n°C.17.170, Nathalie MARTINS à Danielle DEMURE jusqu' à la délibération n°C.17.183, Békédtha BENZOHRRA à Johnny KARI jusqu' à la délibération n°C.17.170, Dominique LEGRAND à Christian PLACE jusqu' à la délibération n°C.17.180, Bernadette RONDEPIERRE à Dominique LEGRAND à partir de la délibération N°C.17.216, Stefan LUNTE à Christian PLACE à partir de la délibération N°C.17.216, Guillaume DEVAUX à Brigitte DAMERT à partir de la délibération n°C.17.179,

ETAIENT EXCUSES :
Alain DENIZOT à partir de la délibération n°C.17.218, Jean-Luc MOSNIER à partir de la délibération n°C.17.218, Nicolas THOLLET à partir de la délibération n°C.17.218, Marie-Thérèse GOBIN à partir de la délibération n°C.17.220, Nicole TABUTIN à partir de la délibération n°C.17.220, Johnny KARI à partir de la délibération n°C.17.222, Jérôme LABONNE à partir de la délibération n°C.17.223, Jennifer CREUSEVAUT à partir de la délibération n°C.17.223, Annie CHARMANT à partir de la délibération n°C.17.225

SECRETAIRE DE SEANCE :
Ludovic BRAZY

— ADMINISTRATION GENERALE

C.17.168 Installation d'un nouveau conseiller communautaire

Le rapporteur entendu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **prend acte** que Monsieur Guillaume DEVAUX devient nouveau conseiller communautaire.

Monsieur Guillaume DEVAUX est immédiatement installé.

C.17.169 Election d'un membre du Bureau

Le Président propose de procéder à l'élection d'un membre du Bureau et présente la candidature de :

- Ludovic BRAZY

Monsieur le Président s'enquiert d'autres candidatures.

Aucune autre candidature ne se manifestant, il est procédé au vote à scrutin secret à la majorité absolue.

Chaque conseiller dépose dans l'urne son vote pour chaque membre du bureau et il est ensuite procédé au dépouillement.

Nombre de votants	Majorité absolue	Candidat	Ont obtenu
79	40	Ludovic BRAZY	79 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Ludovic BRAZY est proclamé Membre du bureau

— FINANCES

C.17.170 Budget Primitif 2017 – Décision Modificative n°2

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **Approuve** les modifications de dépenses et de recettes (DM N° 2) à apporter au budget principal et aux budgets annexes transports, parc de stationnement, ZA Avermes Portes de l'Allier, multiservices de Bresnay et Espace forme permettant d'ajuster les crédits des sections de fonctionnement et d'investissement.

C.17.171 AP / CP Aide au logement social – Modification n°1/2017

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **De modifier** le montant de l'AP afin de le ramener à la somme de 407 500 €
- **D'approuver** les modifications de l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement Aide au logement social, selon le détail suivant
- **D'intégrer** une partie de la modification dans la décision modificative n°2 de 2017, l'autre partie étant effectuée par des virements de crédits au sein du chapitre 204 Subventions d'équipement versées.

AIDES AU LOGEMENT SOCIAL

Modification n°1 - 2017

	Coût et financement	2015	2016	2017
DEPENSES	407 500	19 500	0	388 000
Aides	407 500	19 500	0	388 000

	Coût et financement	2015	2016	2017
RECETTES	407 500	19 500	-	388 000
Emprunt)	407 500	19 500	0	388 000
Autofinancement)				

C.17.172 AP / CP Extension des locaux de Moulins Communauté – Modification n°1/2017

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** les modifications de l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement Extension des locaux du siège de Moulins Communauté, selon le détail suivant



Extension des locaux du siège de Moulins Communauté

Modification n°1-2017

	Coût et financement opération TTC	2016	2017
DEPENSES	2 164 398	164 398	2 000 000
Travaux	2 164 398	164 398	2 000 000
Divers et imprévus			

	Coût et financement opération TTC	2016	2017
RECETTES	2 164 398	164 398	2 000 000
Subventions TEPCV	192 500		192 500
Subventions FSIL	375 000		375 000
Emprunt)	1 596 898	164 398	1 432 500
Autofinancement)			

C.17.173 AP / CP Assainissement – Modification n°2/2017

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** les modifications de l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement Assainissement, selon le détail suivant

BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE
Autorisation de programme / Crédits de paiement - Modification n°2/ 2017

Compte	Libellé	AUTORISATION DE PROGRAMME	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA2016	Crédits de paiement	
										2017	2018
20	Immobilisations incorporelles	20 000	-	-	-	-	-	900	4 125	10 000	4 975
203119	Moulins- étude franchissement de l'Allier	20 000						900	4 125	10 000	4 975
23	Immobilisations en cours	5 810 736	7 375	17 255	16 844	76 689	241 385	2 271 489	980 445	805 589	1 393 666
231317	Trévol - reconstruction STEP	1 135 232	800	11 316	6 131	13 900	28 931	561 502	372 979	45 232	94 442
231318	Villeneuve - reconstruction STEP	1 360 000	6 575	5 939	7 813	14 701	12 914	1 114 010	161 776	10 000	26 272
231319	STEP des Isles - rénovat° couverture bâtiment prétraitements et stockage boues	132 000	-	-	-	-	-	700		131 300	
231574	Moulins - constr. Réseau rue Mandez	170 000						133 535	28 198	-	8 268
231587	Moulins-chemisage réseaux rue P. Thomas	74 221						-	12 901	59 221	2 099
231591	Montbeugny- reconstruction réseau centre bourg	1 000 000					7 198	293 472	74 035		625 295
231592	Bessay - Réseau route de Moulins	417 999						6 781	538	410 680	-
231596	Yzeure - Restructuration réseau Bd Moulin à vent	600 000								50 000	550 000
231598	Avermes - Réhabilitation rue de la République	250 547							181 245	5 547	63 755
231807	STEP des Isles-réhabilitat° désodorisation	150 000	-	-	-	46 465		-		80 000	23 535
231810	Atosurveillance des réseaux	220 737			2 900	1 623	189 227	8 176	18 033	778	0
231813	STEP des Isles - ouvrage de dépotage	300 000	-	-	-	-	3 115	153 313	130 741	12 831	-
	TOTAUX	5 830 736	7 375	17 255	16 844	76 689	241 385	2 272 389	984 570	815 589	1 398 641

C.17.174 DSC 2017 Répartition entre les communes

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- de reconduire le montant global de la dotation de solidarité communautaire à 601 043 € pour l'année 2017,
- d'adopter la répartition de la dotation de solidarité communautaire 2017 entre les communes conformément au tableau ci-dessous.

Communes	Attribution par critère (euros)						
	Population DGF	Potentiel fiscal	DRF 2016	Revenu habitant	Logts sociaux	TP - charges transférées	DSC 2017 €
	10%	10%	10%	5%	5%	60%	100%
Aubigny	194	284	101	8 296	53	-	8 928
Aurouer	452	648	309	1 212	60	134	2 815
Avermes	4 197	2 666	5 556	-	1 101	88 100	101 620
Bagneux	349	520	208	2 041	-	-	3 118
Bessay s/Allier	1 481	1 283	1 124	1 240	458	12 673	18 259
Besson	853	1 054	385	-	-	489	2 782
Bresnay	417	550	267	1 917	13	562	3 728
Bressolles	1 147	1 314	671	-	73	1 190	4 394
Chapeau	252	298	187	3 486	33	265	4 522
Chemilly	680	923	446	-	126	172	2 347
Chezy	246	200	185	801	-	926	2 359
Coulandon	767	995	470	-	13	1 105	3 351
Gennetines	729	984	340	-	86	433	2 573
Gouise	251	300	181	1 202	-	912	2 846
Marigny	222	244	189	-	-	673	1 329
Montbeugny	754	1 105	416	2 396	100	533	5 304
Montilly	576	821	438	-	33	-	1 868
Moulins	21 718	21 869	21 598	1 397	21 307	93 646	181 534
Neuilly le Réal	1 622	2 067	976	-	206	3 101	7 972
Neuvy	1 869	2 525	1 070	-	93	1 289	6 846
Saint Ennemond	721	903	426	3 087	73	1 706	6 916
Souvigny	2 047	2 519	1 757	1 369	683	5 314	13 689
Toulon s/ Allier	1 230	902	1 202	-	166	13 215	16 715
Trevoil	1 827	2 312	994	-	106	905	6 144
Villeneuve s/ Allier	1 131	1 542	733	1 609	53	1 218	6 286
Yzeure	14 369	11 272	19 877	-	5 215	132 066	182 798
TOTAL	60 103	60 104	60 104	30 052	30 052	360 627	601 043

C.17.175 Restitution de compétences

Délibération retirée.

C.17.176 TEOM (Taxe Enlèvement des ordures ménagères) – Amendement de la délibération du 12 janvier 2017 instaurant la TEOM sur le territoire des 44 communes – Lissage des taux – Vote des taux 2017 – Modification de la délibération du 26 juin 2017

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **de modifier** l'erreur matérielle constatée dans la délibération du 26 juin 2017,
- **d'amender** la délibération du 12 janvier 2017 afin de décider, conformément aux dispositions de l'article 1636 B undecies du CGI, de l'application d'un lissage de taux sur 10 ans et de déterminer les taux cibles à atteindre
- **de voter** une durée de lissage de 10 ans
- **de décider** que les zones de lissage correspondent aux zones de collecte préalablement définies.
- **de déterminer** les taux cibles à atteindre au terme de la période de convergence comme suit :

Zone de collecte	Taux cible à 10 ans
C0.5'	4.83 %
C1'	5.55 %
0.5	6.03 %
C1	6.88 %
C2	8.57 %
C3	11.10 %
C4	12.07 %

- **de voter**, conformément aux dispositions de l'article 1636 B undecies du CGI, comme suit les taux de TEOM 2017 établis à partir des taux cibles et correspondant à la 1er année du lissage, taux tenant compte de l'augmentation du produit attendu par le SICTOM Nord Allier :

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES VOTE DES TAUX 2017

Communes	Zones	2017		
		Base imposable	Produit	Taux voté
Aubigny	C 1'	89 260	7 551	8,46%
Aurouer	C 0,5	101 678	9 350	9,20%
	C 1	148 694	15 588	10,48%
Avermes	C 1	751 393	49 932	6,65%
	C 3	4 143 912	444 459	10,73%
Bagneux	C 0,5'	84 933	6 248	7,36%
	C 1	89 917	9 426	10,48%
Bessay sur Allier	C 1	1 022 920	92 649	9,06%
Besson	C 1'	191 412	14 666	7,66%
	C1	401 116	38 084	9,49%
Bresnay	C 1'	144 350	12 212	8,46%
	C1	109 615	11 491	10,48%

Bressolles	C1'	16 422	1 149	6,99%
	C 1	957 494	82 990	8,67%
Chapeau	C 0,5'	65 849	4 844	7,36%
	C 1	79 031	8 285	10,48%
Chemilly	C1'	149 434	11 450	7,66%
	C 1	317 359	30 132	9,49%
Chézy	C 0,5	97 876	9 000	9,20%
	C 1	44 626	4 678	10,48%
Coulandon	C 1	490 040	44 385	9,06%
Gennetines	C 0,5	132 117	12 149	9,20%
	C 1	307 800	32 267	10,48%
Gouise	C 1'	139 158	11 773	8,46%
Marigny	C 0,5'	8 017	590	7,36%
	C 1	146 601	15 368	10,48%
Montbeugny	C 1'	4 788	405	8,46%
	C 0,5	112 630	10 357	9,20%
	C 1	314 612	32 981	10,48%
Montilly	C 1'	340 562	28 812	8,46%
Moulins	C 3	19 800 182	1 990 684	10,05%
	C 4	5 755 492	628 967	10,93%
Neuilly le Réal	C 1'	35 831	2 619	7,31%
	C 1	1 159 732	105 041	9,06%
Neuvy	C 1	228 051	18 934	8,30%
	C 3	1 176 616	157 674	13,40%
Saint Ennemond	C 1	430 586	40 882	9,49%
Souvigny	C 0,5'	374 032	22 750	6,08%
	C 1'	72 636	5 081	6,99%
	C 1	32 523	2 819	8,67%
	C 2	1 205 029	130 098	10,80%
Toulon sur Allier	C 1	286 713	22 861	7,97%
	C 2	1 024 646	101 766	9,93%
Trévol	C 1	1 320 889	114 487	8,67%
Villeneuve sur Allier	C 0,5	63 136	5 016	7,95%
	C 1	229 960	20 828	9,06%
	C 2	472 161	53 269	11,28%
Yzeure	C 1	292 636	18 228	6,23%
	C 2	163 543	12 689	7,76%
	C 3	14 920 550	1 500 093	10,05%
Château-sur-Allier	C 0,5	40 842	6 650	16,28%
	C 1	84 413	13 745	16,28%
Couzon	C 0,5'	52 017	5 869	11,28%
	C 1'	1 036	134	12,98%
	C0,5	1 225	173	14,11%
	C1	156 561	25 183	16,09%
Limoise	C 0,5	39 472	5 479	13,88%
	C 1	66 019	9 165	13,88%

Lurcy-Lévis	C 0,5	472 542	48 055	10,17%
	C 1	1 207 626	122 810	10,17%
Neure	C 0,5	28 673	4 348	15,16%
	C 1	88 228	13 378	15,16%
Pousy-Mesangy	C 0,5	72 015	9 701	13,47%
	C 1	213 489	28 760	13,47%
Saint-Léopardin-D'augy	C 0,5'	73 146	8 252	11,28%
	C 0,5	10 889	1 536	14,11%
	C1	151 031	24 294	16,09%
Le Veurdre	C 0,5	39 429	4 161	10,55%
	C 1	419 260	44 245	10,55%
La Chapelle aux Chasses	C1'	95 783	12 088	12,62%
	C 1	35 377	5 534	15,64%
Chevagnes	C1'	56 848	6 198	10,90%
	C1	487 259	65 854	13,52%
	C2	23 436	3 945	16,83%
Gannay sur Loire	C 0,5'	72 862	7 599	10,43%
	C 0,5	8 200	1 069	13,04%
	C1	243 967	36 262	14,86%
Garnat sur Engièvre	C1'	190 774	22 889	12,00%
	C 1	289 853	43 082	14,86%
Lusigny	C1'	7 643	798	10,44%
	C 1	1 305 179	168 835	12,94%
Paray le Frésil	C 0,5'	32 332	3 549	10,98%
	C 0,5	1 426	196	13,73%
	C1	227 268	35 552	15,64%
Saint Martin des Lais	C 0,5'	46 243	5 076	10,98%
	C 1'	40 719	4 470	10,98%
Thiel sur Acolin	C1'	283 977	34 072	12,00%
	C 1	485 196	72 117	14,86%
Dornes	C 1	991 805	110 969	11,19%
Saint-Parize-en-Viry	C 1	78 827	14 635	18,57%

Des zones et des fréquences de collecte			
Zone C0,5	collecte 1 fois tous les 15 jours	Zone C0,5'	collecte 1 fois tous les 15 jours avec bras latéral
Zone C1	collecte 1 fois par semaine	Zone C01'	collecte 1 fois tous les 15 jours avec bras latéral
Zone C2	collecte 2 fois par semaine		
Zone C3	collecte 3 fois par semaine		
Zone C4	collecte 4 fois par semaine		

C.17.177 Institution et perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le territoire des 44 communes membres de Moulins Communauté au 1^{er} janvier 2018

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à la majorité absolue (abstentions : 4) :

- **D'instaurer et de percevoir** la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2018, sur la totalité du territoire de Moulins Communauté étendue soit sur les 44 communes concernées,
- **De charger** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services des Directions Départementales des Finances Publiques de l'Allier et de la Nièvre.

C.17.178 TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères) – Lissage de taux

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- de voter un lissage sur 9 ans des taux de TEOM à compter du 1^{er} janvier 2018 comme suit :

Zone de collecte	Taux cibles à 9 ans
C0.5'	4.83 %
C1'	5.55 %
C0.5	6.03 %
C1	6.88 %
C2	8.57 %
C3	11.10 %
C4	12.07 %

C.17.179 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – Définition des zones de servies et coefficients correspondants sur le territoire des 44 communes membres de Moulins Communauté au 1^{er} janvier 2018

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **De définir** les zones de services pour les 44 communes membres de Moulins Communauté à compter du 1^{er} janvier 2018 conformément au tableau joint en annexe.
- **D'approuver** les coefficients correspondants aux dites zones tels que définis dans le tableau ci-dessous :

Collecte Traditionnelle	
Zone C0,5 = 1 passage en collecte traditionnelle 1 fois tous les 15 jours	0,5
Zone C1 = 1 passage en collecte traditionnelle par semaine	0,57
Zone C1,5 = 1 passage en collecte traditionnelle par semaine en biodéchets et 1 passage tous les 15 jours en ordures ménagères/ collecte sélective	0,64
Zone C2 = 2 passages en collecte traditionnelle par semaine	0,71
Zone C3 = 3 passages en collecte traditionnelle par semaine	0,92
Zone C4 = 4 passages en collecte traditionnelle par semaine	1
Collecte à bras latéral	
Zone C0,5 = 1 passage en collecte à bras latéral 1 fois tous les 15 jours	0,4
Zone C1 = 1 passage en collecte à bras latéral par semaine	0,46

- **De charger** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services des Directions Départementales des Finances Publiques de l'Allier et de la Nièvre.

C.17.180 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – Exonérations des établissements collectés sur le territoire des 44 communes membres de Moulins Communauté au 1^{er} janvier 2018

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la liste des établissements exonérés de TEOM sur le périmètre des 44 communes membres de Moulins Communauté au 1^{er} janvier 2018 telle qu'annexée à la délibération,
- **De charger** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services des Directions Départementales des Finances Publiques de l'Allier et de la Nièvre.

C.17.181 SICTOM Nord-Allier – Collecte et Traitement des déchets assimilables aux Ordures Ménagères des différents sites communautaires – Convention redevance spéciale année 2018

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** les dispositions de la convention pour l'enlèvement des ordures ménagères et des produits recyclables avec le SICTOM Nord Allier pour l'année 2018.
- **D'autoriser** le Président ou le Vice-président en charge des Finances, en cas d'absence ou d'empêchement, à signer ladite convention avec le SICTOM Nord Allier.

	ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES				ENLEVEMENT DES PRODUITS RECYCLABLES			
	0,026 €/litre (0,0255 € en 2017) net de TVA				0,0153 €/litre HT (0,015 € en 2017)			
Lieu de collecte	Conteneur (en litres)	Fréquence de collecte (par semaine)	Nombre de semaines collectées / An	Coût annuel TTC	Conteneur (en litres)	Fréquence de collecte (par semaine)	Nombre de semaines collectées / An	Coût Annuel TTC
Centre Aqualudique	330	2	52	892,32 €	340	1	52	324,60 €
Prévention Routière	200	2	52	540,80 €	200	1	52	190,94 €
École de Musique	330	1	36	308,88 €	340	1	12	74,91 €
Médiathèque	240	1	52	324,48 €	680	1	52	649,21 €
Stade Athlétisme	330	1	36	308,88 €	0	1	0	
Centre Routier	5500	1	52	7 436,00 €	0	1	0	
Structure rue nicolas rambourg	240	1	52	324,48 €	240	1	52	229,13 €
Salle de la Raquette	120	1	36	112,32 €		1	0	
Moulins Communauté - Cité Administrative	500	2	52	1 352,00 €	750	1	52	716,04 €
TOTAL TTC				11 600,16 €				2 184,84 €
				<i>Pour mémoire en 2017</i>				<i>Pour mémoire en 2017</i>
				12 040,08 €				2 142,00 €

C.17.182 Modification de la subvention versée à l'ADIL

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser** le versement d'une subvention de 8 000 € et non de 6 000 € comme prévu initialement au budget primitif 2017 à l'ADIL03.

C.17.183 Transports : remboursement de Versement Transport – Société ADEF +

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **de procéder** au remboursement du versement transport à ADEF +, soit un montant 3614,00 €, en raison d'un effectif salarial inférieur au seuil légal dans la zone transport, pour la période de 2016 à avril 2017.

C.17.184 Transports : remboursement de Versement Transport – Société CHRONOS INTERIM

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **de procéder** au remboursement du versement transport à Chronos Intérim, soit un montant 1697,00€, en raison d'un franchissement progressif du seuil de 11 salariés pour la période de décembre 2015 à février 2017.

C.17.185 Transports : remboursement de Versement Transport – Société ETAM

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **de procéder** au remboursement du versement transport à la SAS ETAM, soit un montant 420,26€, en raison d'un effectif salarial inférieur au seuil légal dans la zone transport, pour la période 2015.

C.17.186 Convention entre l'Etat et la communauté d'agglomération pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de la ville de Moulins pour l'année 2017

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer la convention arrêtant les modalités de versement de l'aide de l'Etat, pour l'année 2017, pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située sur le territoire de la ville de Moulins et telle qu'annexée à la présente délibération,

C.17.187 Convention entre l'Etat et la communauté d'agglomération pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de la ville d'Yzeure pour l'année 2017

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer la convention arrêtant les modalités de versement de l'aide de l'Etat, pour l'année 2017, pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située sur le territoire de la commune d'Yzeure et telle qu'annexée à la présente délibération,

C.17.188 Demande de subvention – création d'un service de location de vélos

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** l'opération intitulée « Création d'un service de location de vélos et de vélos à assistance électrique – Phase 1 » dont le coût estimatif s'élève à 200 000 € HT ;
- **d'approuver** le plan de financement prévisionnel
- **d'autoriser** le dépôt de dossiers de demandes de subvention auprès de la Région, pour l'opération ci-dessus ;
- **d'autoriser** le Président ou l'un de ses représentants à signer tout document utile à la perception de ces fonds.

Dépenses	Montant HT €	Recettes	Montant €	%
Acquisition de vélos	200 000	FEDER	80 000	40 %
		Autofinancement	120 000	60 %
Total	200 000	Total	200 000	100 %

C.17.189 Demande de subvention - Elaboration de la stratégie dédiée à la ruralité à l'échelle de Moulins Communauté - Délibération modificative

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** le plan de financement prévisionnel modifié ;
- **d'autoriser** le dépôt de dossiers de demandes de subvention auprès des financeurs pour l'opération ci-dessus ;
- **d'autoriser** le Président ou l'un de ses représentants à signer tout document utile à la perception de ces fonds ;

Dépenses	Montants € HT	Financements	Montants € HT	Taux %	Acquis/ demandé
Frais salariaux et de structure	26 279.92 €	Autofinancement	9 831.98 €	20 %	
Frais d'études	22 880.00 €	Etat (DETR)	6 519.00 €	13 %	Acquis
		FEADER (Leader)	32 808.94 €	67 %	En cours
Total	49 159.92 €	Total	49 159.92 €	100 %	

C.17.190 Demande de subvention -Elaboration d'une stratégie de développement touristique communautaire - Première phase : assistance à maîtrise d'ouvrage - Délibération modificative

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** le plan de financement prévisionnel modifié ;
- **d'autoriser** le dépôt de dossiers de demandes de subvention auprès des financeurs pour l'opération ci-dessus ;
- **d'autoriser** le Président ou l'un de ses représentants à signer tout document utile à la perception de ces fonds ;

Dépenses	Montants € HT	Recettes	Montants € HT	Taux %	Acquis/ demandé
Prestation AMO	17 960.00 €	Autofinancement	3 592.00 €	20 %	
		FEADER Leader	14 368.00 €	80 %	En cours
Total	17 960.00 €	Total	17 960.00 €	100 %	

C.17.191 Demande de subvention -Elaboration d'une stratégie de développement touristique communautaire - deuxième phase : schéma de développement touristique - Délibération modificative

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** le plan de financement prévisionnel modifié ;
- **d'autoriser** le dépôt de dossiers de demandes de subvention auprès des financeurs pour l'opération ci-dessus ;
- **d'autoriser** le Président ou l'un de ses représentants à signer tout document utile à la perception de ces fonds ;

Dépenses	Montant € HT	Financements	Montants € HT	Taux %	Acquis/ demandé
Elaboration du schéma de développement touristique	54 670.00€	Autofinancement	13 225.44 €	20 %	
Accompagnement organisation plénière	5 800.00 €	FEADER Leader	52 901.76 €	80 %	En cours
Cadeaux focus groupes	1 505.20 €				

Cocktails restitutions	4 152.00 €				
Total	66 127.20 €	Total	66 127.20 €	100 %	

C.17.192 Demande de subvention - Animation gestion 2017 du programme Leader - Délibération modificative

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** le plan de financement prévisionnel modifié ;
- **d'autoriser** le dépôt de dossiers de demandes de subvention auprès des financeurs pour l'opération ci-dessus ;
- **d'autoriser** le Président ou l'un de ses représentants à signer tout document utile à la perception de ces fonds ;

Dépenses	Montant HT €	Montant TTC €	Recettes	Montant HT €	%
Charges de personnel	88 503.14	88 503.14	FEADER (Leader)	76 966.09	80.00
Frais professionnels	549.00	549.00	Conseil Régional	10 000.00	10.40
Communication (autocollants, papier en-tête, etc.)	707.14	827.57	Moulins Communauté (autofinancement)	6 610,38	6.87
Cotisation Leader France	600.00	600.00	Communauté de communes du Bocage Bourbonnais (autofinancement)*	1 444.29	1.50
Matériel informatique/photocopieur	5 848.33	7 018.00	Communauté de communes Entre Allier Besbre et Loire (autofinancement)*	1 186.85	1.23
Total	96 207.61	97 497.71	Total	96 207.61	100.00

*La participation des Communautés de communes est calculée sur le montant TTC, soit un montant de 1 645.91 € pour la Communauté de communes Bocage Bourbonnais et de 1 352.54 € pour la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire.

— RESSOURCES HUMAINES

C.17.193 Personnel communautaire - Tableau des effectifs

- En prévision de la CAP d'avancement de grade se réunissant le 9 octobre 2017, il est proposé de transformer les postes suivants :
 - 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe en rédacteur principal de 1^{ère} classe
 - 1 poste de rédacteur en rédacteur principal de 2^{ème} classe
 - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe en assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe
 - 3 postes d'adjoint administratif en adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - 2 postes d'agent de maîtrise en agent de maîtrise principal
 - 1 poste d'adjoint d'animation en adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
 - 2 postes d'adjoint du patrimoine en adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe
 - 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe en adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe

Seuls les postes pour lesquels la Collectivité aura reçu un avis favorable de la CAP feront l'objet d'une modification.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **De créer** 7 emplois permanents et 1 emploi temporaire pour répondre aux besoins de la Collectivité.
- **De transformer** les postes précités dans le cadre la CAP du mois d'octobre 2017.

C.17.194 Mise à disposition à 50% d'un agent du CCAS de Moulins auprès de Moulins Communauté - Contrat Local de Santé

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'accepter** la mise à disposition de Madame Nathalie CHAPLAIN auprès de Moulins Communauté à hauteur de 50% d'un temps plein,
- **D'autoriser** cette mise à disposition pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2017,
- **D'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes ainsi que d'éventuels avenants,

C.17. 195 Détermination des ratios en matière d'avancement de grade pour le personnel communautaire

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **De porter** le ratio « promus promouvables » à 100% pour tous les grades d'avancement conformément au tableau ci-après :

Détermination des ratios par grade

Grades d'avancement	Ratio "promus promouvables" (en %)
Attaché hors classe	100%
Attaché principal	100%
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100%
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100%
Ingénieur en chef hors classe	100%
Ingénieur hors classe	100%
Ingénieur principal	100%
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	100%
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	100%
Agent de maîtrise principal	100%
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100%

Grades d'avancement	Ratio "promus promouvables" (en %)
Conseiller principal des APS de 1 ^{ère} classe	100%
Conseiller principal des APS de 2 ^{ème} classe	100%
Educateur principal des APS de 1 ^{ère} classe	100%
Educateur principal des APS de 2 ^{ème} classe	100%
Attaché principal de conservation du patrimoine	100%

Bibliothécaire principal	100%
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	100%
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	100%
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	100%
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	100%
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	100%
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100%

C.17.196 Accès au service de médecine préventive - SSTI03 (Service de Santé au Travail Interentreprises de l'Allier)

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **de confier** au Service de Santé au Travail Interentreprises de l'Allier les missions de prévention et de santé au travail pour les agents communautaires dont le lieu d'affectation serait différent de Lurcy-Lévis, Chevagnes et l'Ecole de Musique
- **d'autoriser** le Président à signer la convention à intervenir avec le SSTI03.
- **d'inscrire** les crédits correspondants au budget de la collectivité.

— ADMINISTRATION GENERALE :

C.17.197 Commissions thématiques – Modification de la composition des commissions Développement économique, commercial, touristique et Enseignement supérieur/ Assainissement, Ordures ménagères, gestion des milieux aquatiques / Transports

Il est procédé à l'élection, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages :

- D'un délégué communautaire, pour siéger au sein de la commission Développement économique, commercial, touristique et Enseignement supérieur,
- D'un délégué communautaire, pour siéger au sein de la commission Assainissement, Ordures ménagères, gestion des milieux aquatiques,
- D'un délégué communautaire, pour siéger au sein de la commission Transports,

Considérant les candidatures de :

- Hamza BUDAK comme membre de la commission Développement économique, commercial, touristique et Enseignement supérieur,
- Guillaume DEVAUX comme membre de la commission Assainissement, Ordures ménagères, gestion des milieux aquatiques et de la commission Transports,

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants pour chacune des désignations :

- Nombre de conseillers communautaires : 79
- Nombre de conseillers communautaires votants : 79
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 79
- Suffrages exprimés : 79
- Majorité absolue : 40

Chacun des membres a obtenu 79 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Hamza BUDAK est désigné pour siéger au sein de la commission Développement économique, commercial, touristique et Enseignement supérieur et Guillaume DEVAUX au sein de la commission Assainissement, Ordures ménagères, gestion des milieux aquatiques et de la commission Transports,

C.17. 198 Association « Groupe pour la promotion du bassin moulinois » : modification représentation de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **désigne** Monsieur Hamza BUDAK, conseiller communautaire, pour représenter Moulins Communauté au sein de l'association « Groupe pour la promotion du bassin moulinois »

C.17.199 Mission locale – représentation de Moulins Communauté au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration – modification de la délibération du 27 janvier 2017

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **de compléter** la délibération du conseil communautaire N°C.17.62 relative à la désignation des représentants devant siéger au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de la Mission Locale de Moulins
- **de désigner** Ludovic BRAZY pour siéger au sein de l'assemblée générale de la Mission Locale et Catherine TABOURNEAU, Guillaume MARGELIDON et Brigitte DAMERT pour siéger au sein du conseil d'administration de la Mission Locale de Moulins.

C.17.200 SICTOM Nord-Allier – désignation des représentants – modification de la délibération du 27 janvier 2017

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **de modifier** la délibération n°C.17.104 en date du 31 mars 2017 relative à la désignation des représentants de Moulins Communauté pour siéger au Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères Nord Allier.
- **de désigner** Monsieur Guillaume DEVAUX en qualité de représentant de Moulins Communauté, pour la commune d'Yzeure, pour siéger au Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères Nord Allier.

C.17.201 Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C) : création et détermination de sa composition

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **De modifier** la délibération du 27 janvier 2017 n°C.17.20 portant création d'une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges entre Moulins Communauté et ses communes membres et déterminant le nombre de membres et les représentants de chaque commune membre,
- **De désigner** Nathalie RESSOT pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges,

C.17.202 Programme de Rénovation Urbaine Moulins Sud – Yzeure Le Plessis – comité de pilotage : représentation de Moulins Communauté – Modification de la délibération du 27 janvier 2017

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **De désigner** Jean-Michel BOURGEOT en qualité de représentant de Moulins Communauté pour siéger au sein du comité de pilotage chargé du suivi du Programme de rénovation urbaine Moulins Sud – Yzeure le Plessis.

C.17.203 Convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et/ou au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** les termes de la convention à conclure entre Moulins Communauté et le représentant de l'Etat pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et/ou au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat, annexée
- **D'autoriser** le Président ou la Vice-Présidente en charge de l'Administration Générale à signer la convention à intervenir entre le Représentant de l'Etat dans le département et la Communauté d'Agglomération de Moulins.

C.17.204 Prévention de la délinquance – saisine de MOULINS HABITAT pour l'installation d'un système de vidéo protection sur les abords de son bâtiment Le Florilège situé avenue Etienne Sorrel dans le quartier sud de Moulins, quartier prioritaire du contrat de ville de l'agglomération de Moulins 2015-2020

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à la majorité (5 voix contre ; 1 abstention) :

- **De saisir** Moulins Habitat sur la nécessité de mener toute action en matière de prévention de la délinquance notamment en sécurisant les abords de son bâtiment Le Florilège situé avenue Etienne Sorrel dans le quartier sud de Moulins (quartier prioritaire du contrat de Ville de l'agglomération de Moulins 2015-2020) par l'installation d'un système de vidéo protection à l'extérieur du bâtiment,

C.17.205 LOGIPARC 03 : Mise à disposition de parcelles à des exploitants agricoles – Renouvellement des baux précaires

Considérant que ces contrats arrivant à terme le 30 septembre 2017, il y a lieu de procéder à leur renouvellement.

Les exploitations agricoles concernées situées hors du périmètre de la ZAC sont les suivantes :

- EARL LA TURNE - BESSAY-SUR-ALLIER (M. SIRET Fabrice)
- GAEC GUERS - lieu-dit LA PLAINE - 03230 CHEZY
- GAEC PRADEILLES - lieu-dit LES PIOTS – 03400 TOULON SUR ALLIER
- GAEC des DIOUX - Lieu-dit les Dioux – 03340 MONTBEUGNY (M. BOUCHER)

Considérant qu'il convient également de mettre à disposition du GAEC PRADEILLES, une partie de la parcelle AV 38 d'une superficie de 2ha située dans le périmètre de la ZAC, Moulins HABITAT se substituera à Moulins Communauté dès la cession de terrain opérée,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **De consentir** un commodat au profit des exploitants agricoles mentionnés ci-dessus ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou un Vice-Président à signer tous les actes à intervenir.

C.17.206 Amendement au règlement d'attribution – fonds de concours aux communes rurales

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le règlement d'attribution relatif aux fonds de concours aux Communes rurales modifié, tel qu'annexé à la délibération.
- **D'autoriser** le Président, ou son représentant, à mettre en œuvre les procédures indiquées dans les règlements.

C.17.207 Règlement d'attribution de subventions aux associations

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** le règlement d'attribution relatif aux subventions aux associations, tel qu'annexé à la délibération ;
- **d'autoriser** le Président, ou son représentant, à mettre en œuvre les procédures indiquées dans les règlements.

C.17.208 Statuts de Moulins Communauté – prise de compétence supplémentaire : « Ouvrages structurants : 2ème pont »

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à la majorité absolue (1 voix contre ; 1 abstention) :

- **De décider** de prendre la compétence supplémentaire « **Ouvrages structurants : 2ème pont sur l'Allier à Moulins et ses aménagements annexes** »
- **De décider**, en conséquence, la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,
- **De demander** à l'ensemble des conseils municipaux des communes adhérentes de se positionner sur cette modification des statuts, en application de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **D'autoriser** Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette compétence ainsi que toutes les démarches à engager dans ce domaine.

— POLITIQUES CONTRACTUELLES :

C.17.209 Procédure de revoiture CPER 2015-2020 - Deuxième pont

Vu le volet routier du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, signé le 3 septembre 2015 entre l'Etat et le Département de l'Allier.

Considérant que ce dispositif contractuel réunissant les principaux financeurs et partenaires de Moulins Communauté, a toute son importance dans la mise en œuvre de ses projets majeurs.

Considérant que la procédure de revoiture est prévue en cette fin d'année 2017 et qu'ainsi, il est important de solliciter les co-signataires afin d'y intégrer le projet de construction d'un deuxième pont sur l'Allier à Moulins.

Considérant que le volet routier a vocation à recouvrir l'ensemble des opérations de modernisation du réseau routier non concédé existant.

Considérant que deux des priorités ciblées par ce contrat sont de « renforcer l'accessibilité des territoires » et d'« améliorer la qualité environnementale des infrastructures et le cadre de vie des riverains (déviation localisées) » ; et que ce nouvel ouvrage de franchissement de l'Allier permettra de répondre à des problématiques de trafic national et régional à la jonction des deux anciennes routes nationales la RN7 et la RN9 ; mais aussi de supporter l'accroissement du trafic routier national notamment lorsque la RCEA sera mise en concession ; et enfin de régler le problème de sécurité lié au pont Régemortes (ouvrage départemental et ancien ouvrage national du 18ème).

Considérant en effet, que le pont Régemortes est aujourd'hui le seul et unique ouvrage de franchissement de la rivière Allier à Moulins (en amont pont de la RCEA à 10 kms et en aval pont de Villeneuve limité en tonnage à 14 kms), et que le poids des années commence de se faire sentir, aggravé par la présence de nombreux réseaux, dont certains sont centenaires.

Considérant qu'il supporte un trafic journalier de plus de 22 000 véhicules (trafic similaire à des ouvrages des grandes métropoles françaises), créant quotidiennement des embouteillages en cœur d'agglomération.

Considérant que l'éloignement des ponts les plus proches ne permet aucune intervention technique sur le pont depuis des dizaines d'années au risque de paralyser l'agglomération, ce qui entrainera à terme de très grandes difficultés.

Considérant que la mise en concession de la RCEA avec un tronçon payant entre Montluçon et Moulins, provoquera un report de trafic supplémentaire sur le pont Régemortes, sans parler du fait que cet unique ouvrage est le point de passage du trafic de la RCEA quand cette dernière est fermée pour cause d'accidents.

Considérant que la construction d'un deuxième pont sur l'Allier est inévitable pour répondre à ces problématiques.

Considérant ainsi, qu'il semble pertinent que la Région, le Département, la Communauté d'agglomération et la Ville de Moulins s'associent pour financer conjointement la construction de cet ouvrage estimée à 30 millions d'euros (hors taxe) avec une participation attendue de la Région de 7,5 millions d'euros.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à la majorité absolue (1 voix contre ; 1 abstention)

- **d'autoriser** le Président ou son représentant à solliciter l'Etat, la Région et le Département afin que ce projet soit intégré à la procédure de revoyure du CPER 2015-2020.

C.17.210 Procédure de revoyure CPER 2015-2020 -Deuxième tranche de travaux de réhabilitation d'une friche militaire pour l'extension du CNCS

Vu la délibération C.15.96 du 10 juillet 2015 approuvant le volet infra-régional du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 dédié au Département de l'Allier

Vu le volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, signé le 3 septembre 2015 l'Etat, la Région Auvergne, le Département de l'Allier et les trois Communautés d'agglomération.

Considérant que le financement de la première phase du projet d'extension du Centre National du Costume de Scène et de la Scénographie est inscrit au sein de ce volet territorial.

Considérant que ce Musée de France est situé sur le site du Quartier Villars, caserne du XVIIème siècle classée comme monument historique, à Moulins ; et qu'il a pour mission la conservation, l'étude et la valorisation d'une collection composée de 10 000 costumes soit plus de 20 000 éléments et d'un fonds scénographique.

Considérant que le projet d'extension consiste en la réhabilitation d'une friche militaire située dans l'enceinte du Quartier Villars, afin de faire face à l'accroissement des collections de costumes (les réserves actuelles sont à saturation), de créer un centre d'interprétation autour de la scénographie qui fait partie des missions du Centre, et ainsi développer sa politique des publics.

Considérant que ce projet est essentiel pour le territoire de Moulins Communauté mais également pour le Département de l'Allier et pour la grande Région Auvergne-Rhône-Alpes ; et que l'ouverture de nouveaux espaces au public dont un Centre d'interprétation autour de la scénographie permettra de développer l'activité et l'attractivité du CNCS et de la région toute entière.

Considérant ainsi qu'il est important d'intégrer au volet territorial du CPER 2015-2020 la deuxième phase de travaux de ce projet, lors de la procédure de revoyure prévue en cette fin d'année 2017.

Considérant que cette deuxième phase est estimée à 2,5 millions d'euros et que dans la continuité des financements octroyés pour la première phase, il est demandé un financement de l'Etat et la Région à hauteur de 20 % soit 625 000 € chacun.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser** le Président ou son représentant à solliciter l'Etat, la Région et le Département afin que ce projet soit intégré à la procédure de revoyure du CPER 2015-2020.

C.17.211 Avenant au Contrat d'agglomération 2015-2016 : approbation

1. Centre aqualudique l'Ovive : installation d'un système de récupération d'énergie sur les eaux usées

Le projet consiste en la mise en place d'un système complet permettant les échanges thermiques entre les eaux de lavage des bassins et le système de chauffage de l'eau des bassins du centre aqualudique. Les travaux comprennent l'ensemble du système technique permettant les échanges (échangeur, pompes, ballons tampons, vannes, variateurs de pompes, etc.) ainsi que tous les organes et tuyaux nécessaires aux raccordements des différents systèmes en place.

Les travaux sont programmés pour une réalisation en novembre 2017.

Plan de financement prévisionnel :

Financements	Montants € HT	Taux %	Acquis/demandé
Etat (TEPCV)	131 430 €	65,72%	Acquis
Département (contrat d'agglo 2015-2016)	28 000 €	14%	Demande en cours
Moulins Communauté (autofinancement)	40 570 €	20,28%	
total	200 000 €	100 %	

2. Extension/rénovation des bureaux communautaires

MOULINS COMMUNAUTE est installée depuis sa création en 2001 dans des locaux appartenant à la ville centre et située dans la cité administrative de MOULINS. La mutualisation entre les différentes communes de l'agglomération ainsi que l'extension de son périmètre (schéma départemental de coopération intercommunal) dans le cadre de la loi NOTRe ont fait évoluer la situation actuelle. Moulins Communauté est devenue propriétaire de son siège et a décidé de réaliser sur site une extension ainsi qu'une réhabilitation d'une partie des locaux actuels.

Parallèlement, l'école de musique communautaire, proche du siège, rencontre un vif succès avec un accroissement de ses effectifs mais aussi sous l'influence des classes CHAM ce qui nous contraint à envisager très vite une extension pour deux classes.

La création d'une extension des locaux de 600 m2 reliant l'école et les bureaux permet donc de satisfaire à l'ensemble de ces besoins tout en répondant à d'autres nécessités :

- Donner de la visibilité au siège en créant une entrée dans l'école de musique qui deviendra commune aux deux équipements et donc mutualisée.
- Accompagner l'embellissement de la place du maréchal de Lattre de Tassigny et de la salle des fêtes que réalise la Ville de MOULINS créant ainsi une unité d'aménagement.
- Rénover le bâti ancien de 1400 m2 avec le changement des menuiseries existantes et l'amélioration de la cage d'escalier existante.
- Mettre en conformité l'accessibilité PMR et la sécurité incendie.
- Chauffer les deux bâtiments existants qui sont au gaz et au fuel grâce à la chaufferie urbaine biomasse.

Les travaux sont programmés pour un début de réalisation à l'été 2016 et devraient être achevés à l'été 2017.

Plan de financement prévisionnel :

Financements	Montants € HT	Taux %	Acquis/demandé
Etat (TEPCV)	192 500,00 €	12,83 %	Acquis
Etat (FSIL)	375 000,00 €	25 %	Acquis
Département (CTDA ex Pays de Levis 2015-2017)	138 617,00 €	9,24 %	Demande en cours
Département (contrat d'agglo 2015-2016)	322 500 €	21,5%	Demande en cours
Autofinancement	471 383,00 €	31,43 %	
Total	1 500 000,00 €	100 %	

3. Complexe de la raquette - Tranche conditionnelle

MOULINS COMMUNAUTE envisage de réaliser la tranche conditionnelle du complexe de la raquette à destination principalement du badminton et du tennis de table.

Les travaux sont programmés pour un début de réalisation en septembre 2017 et devraient être achevés à l'été 2018.

Plan de financement prévisionnel :

Financements	Montants € HT	Taux %	Acquis/demandé
Etat (TEPCV)	132 550,00 €	11 %	Acquis
Etat (CNDS)	230 417,00 €	20 %	Acquis
Etat (DETR)	291 667,00 €	25 %	Acquis
Département (contrat d'agglo 2015-2016)	250 833,33 €	21 %	Demande en cours
Autofinancement	261 199,67 €	22 %	

Total	1 166 667,00 €	100 %
--------------	-----------------------	--------------

Opération	Coût HT	Part Département	Taux Département
Plateforme ferroviaire Logiparc	3 266 051,53 €	1 132 666,67 €	35 %
Coworking	520 000,00 €	66 000,00 €	13 %
Ovive : récupération d'énergie	200 000,00 €	28 000,00 €	14 %
Extension/rénovation des bureaux communautaires	1 500 000,00 €	322 500,00 €	22 %
Complexe de la raquette - tranche conditionnelle	1 166 667,00 €	250 833,33 €	21 %
Total	6 652 718,53 €	1 800 000,00 €	

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** les opérations ci-dessus et leurs plans de financement prévisionnels ;
- **d'approuver** l'avenant et son plan d'actions tels qu'annexés ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer l'avenant au contrat d'agglomération 2015-2016 et tout document relatif à ce dossier et utile à la perception de ces fonds ;
- **d'autoriser** le dépôt des dossiers de demandes de subvention et de paiement auprès des financeurs pour les opérations ci-dessus.

C.17.212 Contrat Ambition Région : modification du programme opérationnel

Aménagement des berges à proximité du pont Régemortes, incluant la rénovation de l'ancienne friche de l'Etat

Le projet prévoit l'aménagement des berges en rive gauche en amont du pont Régemortes, ainsi que la rénovation d'un ancien bâtiment désaffecté de l'Etat dédié aux activités de la rivière Allier, pour en faire un lieu de vie connecté à cette dernière par la création de passerelles et de pontons.

Ce lieu est un point de vue unique sur la rivière Allier, sur le pont Régemortes et sur le centre historique de la ville. Il pourra accueillir une base nautique pour les canoës, un espace dédié aux vélos pour la pratique des modes doux sur les berges, un point d'information sur le tourisme dans l'agglomération, un belvédère d'observation, un lieu de restauration,...

Cet espace est un des éléments forts du projet d'aménagement des berges dans l'agglomération, en complément de la transformation du pont de fer en passerelle.

Financements	Montants € HT	Taux %
Région (CAR)	946 000,00	40 %
Département	709 500,00	30 %
Fonds européens	236 500,00	10 %
Autofinancement	473 000,00	20 %
total	2 365 000,00	100 %

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à la majorité absolue (1voix contre) :

- **d'approuver** l'opération ci-dessus et son plan de financement prévisionnel ;
- **d'approuver** le programme opérationnel modifié et la fiche action, tels qu'annexés à la délibération, sous réserve de validation par la Commission Permanente du Conseil régional du 29 septembre 2017 ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer le Contrat Ambition Région et tout document relatif à ce dossier et utile à la perception de ces fonds ;
- **d'autoriser** le dépôt des dossiers de demandes de subvention et de paiement auprès des financeurs pour l'opération ci-dessus.

— **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

C.17.213 Quinzaine de l'entrepreneuriat : demande de cofinancement de Moulins Communauté

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'apporter** le soutien de Moulins Communauté au Forum organisé sur Moulins le 15 novembre 2017 dans le cadre de la « Quinzaine de l'Entrepreneuriat » qui se déroulera du 13 au 24 novembre 2017,
- **D'approuver** le principe de participer à cet événement par le biais d'un partenariat premium avec un cofinancement à hauteur de 3000 €. Il est précisé que la participation de Moulins Communauté devra être indiquée sur tous les documents et dans toutes les communications qui seront faites.

C.17.214 Concours Général Agricole : demande de participation

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le versement d'une participation de 31 500 € pour l'organisation du Concours Général Agricole organisé par la Société d'Agriculture,
- **De conclure** une convention de partenariat avec la Société d'Agriculture de l'Allier, telle qu'annexée à la délibération,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président en charge du Développement Economique à signer la présente convention.

— MEDIATHEQUE:

C.17.215 Médiathèque communautaire - Don de livres à la Ville de Moulins à destination de la bibliothèque de la Ville de Grand Bassam (Côte d'Ivoire)

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la donation à la Ville de Moulins d'un fonds de 683 livres constitué par la Médiathèque Communautaire afin qu'ils soient acheminés à la bibliothèque de la Ville de Grand Bassam en Côte d'Ivoire

— ENVIRONNEMENT :

C.17.216 Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'agglomération de Moulins – Lancement de la démarche

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'engager** Moulins Communauté dans la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).
- **D'approuver** le plan de financement prévisionnel suivant :

Financements	Montants € HT	Taux %	Acquis/demandé
Autofinancement	15 000 €	50 %	Acquis
Etat (FSIL ruralité)	15 000 €	50 %	Demandé
Total	30 000 €		

- **D'autoriser** le dépôt de dossiers de demandes de subvention auprès de la Préfecture de l'Allier,
- **D'autoriser** monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier

— HAUT DEBIT :

C.17. 217 Schéma Très Haut Débit : Désignation du représentant des Communautés d'Agglomération au sein de la Régie pour la période 2017-2019

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **De désigner** Clermont Auvergne Métropole pour représenter Moulins Communauté au sein du conseil d'administration de la régie régionale pour une durée de deux ans (2015-2017).

— AMENAGEMENT / URBANISME / HABITAT / TRAVAUX

C.17.218 Refonte du dispositif des Aides à l'Amélioration de l'Habitat

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à la majorité absolue (1 voix contre, 20 abstentions):

- **D'abroger** la délibération n°C.15.160 du 14 décembre 2015 ;
- **D'approuver** le nouveau dispositif qui sera applicable à compter du 1^{er} octobre 2017 ;
- **D'attribuer** les dites subventions allouées dans le cadre de l'aide communautaire dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle ; les dossiers arrivant après épuisement des crédits annuels seront traités prioritairement l'année suivante ;
- **D'autoriser** le Président ou le vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire – Urbanisme – Habitat et Travaux à signer tout document se rapportant à ce dossier.

C.17.219 Projet de rénovation Urbaine du quartier des Chartreux

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- de solliciter et percevoir une subvention auprès de la région Auvergne – Rhône Alpes pour le projet de rénovation urbaine du quartier des Chartreux dans le cadre du dispositif « Projets Urbains Région » (PUR).

C.17.220 Charte pour la confidentialité et l'utilisation de données issues du registre national d'immatriculation des syndicats de copropriétés entre l'Anah et Moulins Communauté

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** les termes de la charte pour la confidentialité et l'utilisation de données issues du registre national d'immatriculation des syndicats de copropriétaires et de désigner le Directeur du Pôle Aménagement Urbanisme et Habitat comme référent au sein de la collectivité.
- **d'autoriser** le Président ou le vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire – Urbanisme – Habitat et Travaux à signer cette charte ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

C.17.221 Projet des berges de l'Allier - Acquisition de l'ancien centre technique d'exploitation routière situé 4 route de Clermont à Moulins

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à la majorité absolue (1 voix contre) :

- **D'acquérir** la propriété sise 4 route de Clermont (parcelle BM 61) pour un montant de 83 000 € afin d'inclure ce site dans le projet d'aménagement des berges de l'Allier.
- **D'autoriser** le Président ou le vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire – Urbanisme – Habitat et Travaux à signer l'acte notarié de cette acquisition ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

C.17.222 Projets commerciaux entre 300 et 1 000 m² - Saisine systématique de la CDAC

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à la majorité absolue (13 voix contre, 1 abstention) :

- **Du principe de saisine** de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial sur les projets d'équipements commerciaux situés sur les communes de Moulins, Yzeure, Avermes et Toulon sur Allier et dont la surface est comprise entre 300 et 1 000 m² afin qu'elle statue sur la conformité de ces projets aux critères énoncés à l'article L. 752-6 du Code de Commerce.

C.17.223 Convention de mise à disposition de la Ville de Moulins à Moulins Communauté d'un local sis place Jean Moulin

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention avec le Maire de Moulins ou son représentant.

— TRANSPORTS :

C.17.224 Règlement – Location de vélos – « Conditions générales d'accès et d'utilisation du service de location V'Leo »

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le règlement relatif aux conditions générales d'accès et d'utilisation du service de location V.Leo.

C.17.225 DSP 2012-2019 - Avenant n°5 - Service de location de vélos - Commercialisation

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet d'Avenant n°5 à la DSP pour l'exploitation du réseau des Transports Urbains pour la mise en place dès l'automne 2017 d'un service de location de vélos moyenne et longue durée.
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit Avenant avec les représentants de Moulins Mobilité.

C.17. 226 Accessibilité arrêts - Arrêts Ecole de musique/Collège Anne de Beaujeu - Médiathèque - Place de Maréchal de Lattre de Tassigny - Convention financement travaux

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention entre la Communauté d'Agglomération et la commune de Moulins visant à définir les modalités administratives, techniques et financières de l'exécution.
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou le Vice-Président en charge des transports, en cas d'absence ou d'empêchement, à signer la convention afférente.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la motion de soutien à l'agriculture présentée par Monsieur Jean-Marie LESAGE.